

## Législature 2023-2028

# Enjeux prioritaires et revendications du Cartel intersyndical

En écho au discours de Saint-Pierre marquant l'investiture du nouveau Conseil d'État, le Cartel intersyndical lui adresse ce jour, le document « **Enjeux prioritaires et revendications du Cartel intersyndical pour la législature 2023-2028** », validé à l'unanimité par son Assemblée des délégué-es du Cartel du 15 juin 2023.

Ce document dresse en préambule le bilan, particulièrement mitigé, de la politique du personnel du Conseil d'État sortant. Sur l'évaluation des fonctions, le Cartel salue l'abandon de Score et l'accord trouvé pour entamer les travaux sur G'Evolve. En revanche, il déplore entre autres : un partenariat social trop souvent malmené, oublié, voire attaqué ; la suspension ou l'octroi partiel des mécanismes salariaux (renchérissement et annuité) utilisés itérativement comme variables d'ajustement pour diminuer les déficits budgétaires ; les besoins en postes pour les secteurs en souffrance systématiquement sous-évalués ; l'attaque sur les fondements des droits du personnel et du droit public (refonte LPAC).

Prenant acte des difficultés passées, le Cartel intersyndical souhaite que cette nouvelle législature ouvre la porte sur une dynamique constructive et progressiste, fondée sur le dialogue. Le Cartel intersyndical relève à cet égard, le rôle moteur joué par la fonction publique pour l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des personnels tant dans le secteur public que privé.

Le Cartel attend ainsi du nouveau Conseil d'État le respect des processus démocratiques de discussion et l'ouverture de négociations pour tendre vers une amélioration des conditions de travail du personnel, avec la mise en œuvre des revendications formulées dans le document adopté par l'Assemblée des délégué-es (**Priorités et revendications du Cartel**).

***Le bureau du Cartel***